

# Pour vos médicaments, ayez le réflexe des pharmacies

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, les deux déchèteries du Pays de L'Arbresle n'acceptent plus les Médicaments Non Utilisés (filière coûteuse pour la collectivité alors que pris en charge par CYCLAMED via les pharmacies).

Les 9 pharmacies du Pays de l'Arbresle récupèrent les Médicaments Non Utilisés.

L'éco-organisme Cyclamed, agréé par les pouvoirs publics et créé en 1993, a pour mission de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies.

Toutes les pharmacies sont tenues de les collecter **gratuitement**. En revanche, les boîtes en carton vides et les notices en papier sont à mettre dans le tri sélectif (poubelle ou conteneur à couvercle jaune).



Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles



Emballage en carton vide et notice



**TRI SELECTIF**  
À jeter dans le tri sélectif de mon domicile



Uniquement les médicaments et emballages en contact avec les médicaments



**PHARMACIE**  
À rapporter en pharmacie



Pour rappel, toutes les pharmacies collectent gratuitement également les **Déchets D'activité à Risques Infectieux** (DASRI) : aiguilles, lancettes, seringues, cathéter insérer dans les collecteurs jaunes fournis par les pharmacies.

PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

04 74 06 68 90

ccpa@paysdelarbresle.fr